

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
20 septembre 2022

PUBLIE LE : 26 SEP. 2022

**Délibération n°220920-7 : Autorisation de remisage à domicile d'un véhicule de service – Ingénieur et Technicien déchets du syndicat**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le quatorze septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONNIER, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

**PRESENTS**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE  
Marie-Claude MÈGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT  
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE  
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE  
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE  
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphane CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE  
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT  
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

**ABSENTS EXCUSES**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT  
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET OISE**

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communautés non représentées : Néant**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux  
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques des Syndicats Intercommunaux  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

<b>Communauté Urbaine</b>	:	<b>1 (10 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	:	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>14</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>2</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>15</b>

**OBJET : AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE D'UN VEHICULE DE SERVICE – INGENIEUR ET TECHNICIEN DECHETS DU SYNDICAT**

**RAPPORTEUR** : Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L5211-13-1 ;

**VU** la circulaire DAGEMO/BCG n° 97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service ;

**CONSIDERANT** que le véhicule Peugeot 208 immatriculé CP-492-ZP est affecté aux agents d'Unilys afin d'effectuer des déplacements professionnels durant les heures de travail (réunions mensuelles de suivi d'exploitation dans le cadre des deux DSP, visites inopinées, rendez-vous avec les prestataires, réunions de chantier, rendez-vous avec les services de la CASGBS et de la CUGPS&O, visites de site, etc.) et que tout agent des syndicats, disposant d'un permis de conduire, peut utiliser le véhicule ;

**CONSIDERANT** que le Directeur Général des Services est donc chargé de dresser la liste des agents autorisés à utiliser les véhicules de service ;

**CONSIDERANT** que, compte tenu de l'évolution de l'organigramme et des missions, et afin d'optimiser le fonctionnement du service, une autorisation de remisage à domicile de ce véhicule serait nécessaire à l'Ingénieur et au Technicien Déchets du Syndicat, qui, compte tenu de leurs fonctions, sont régulièrement amenés à se rendre à des rendez-vous ou réunions extérieures sur des créneaux horaires pouvant être matinaux ou se prolonger tard dans la soirée ;

**CONSIDERANT** que l'utilisation du véhicule pour des raisons personnelles n'est pas possible y compris le week-end ou en période de congés.

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le remisage à domicile du véhicule de service Peugeot 208 immatriculé CP-492-ZP par l'Ingénieur et le Technicien Déchets du Syndicat, pour le trajet travail/domicile.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 26 SEP. 2022

Transmis en préfecture et affiché le 26 SEP. 2022

**Pour Extrait Conforme**



**Charles PRÉLOT**  
Secrétaire de séance

**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal